

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULZET–
SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 à 20h15**

L'an deux mil vingt, le vendredi 13 novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAULZET, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à huis clos, sous la présidence de M. Jean-François HUBERT, Maire.

Présents : Messieurs Jean-François HUBERT, Nicolas CHOLLET, Alain JACQUET, Gérard MARTIN, Philippe TIAUD, Bernard TOUREAUX, Mesdames Sylvie BOYER, Stéphanne MEUNIER, Clémence VARIN-HUBERT

Absents excusés : Bernard FONCELLE a donné pouvoir à Stéphanne MEUNIER, Valérie JACQUET a donné pouvoir à Jean-François HUBERT

Madame Stéphanne MEUNIER a été élue secrétaire de séance

PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 11 septembre dernier, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

POINT N° 1 : Rejet du PLU à la Communauté de Communes St Pourçain Sioule Limagne

Mesure phare de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014 (JO du 26/03/2014), le transfert automatique de l'élaboration des documents d'urbanisme aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes a été acté selon les modalités suivantes : Le transfert de cette compétence devait intervenir dans un délai de trois ans suivant la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Sauf si, dans les trois mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), une minorité de blocage si opposait. Cette minorité devait être constituée d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a été rejeté en 2017. Toutefois, la loi prévoit le transfert de plein droit de la compétence le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit, pour la 1ère fois, le 1er janvier 2021). Sauf si les communes s'y opposent, selon les mêmes modalités qu'énoncés ci-dessus.

Les communes doivent donc à nouveau se prononcer sur ce transfert de compétence entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes « Saint-Pourçain Sioule Limagne ».**

POINT N° 2 : DEMANDES DE SUBVENTION MAM

Vu la délibération du donnant dans laquelle le conseil municipal avait donné un avis favorable pour l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles sur la commune de SAULZET,

Vu le courrier en date du 24 octobre de l'équipe de la MAM API, association créée et enregistrée le 4 octobre à la préfecture. La MAM qui devrait ouvrir en septembre 2021 accueillera des enfants entre 0 et 6 ans. Il est fait une demande de subvention financière ou matérielle. Monsieur le Maire propose de prendre en charge 50 % d'une facture d'achat de matériel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'allouer à la MAM API **une subvention exceptionnelle. Celle-ci sera d'un montant équivalent à 50 % du montant sur présentation de la facture dédiée à de l'achat de matériel et sera plafonnée à 500 euros.**

L'Association des Maires de France fait un appel aux dons pour les communes et villages sinistrés des intempéries dans les Alpes Maritimes. Monsieur le Maire propose de **verser 1 euro par habitant, soit 400 euros.** Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

POINT N° 3 : LOTISSEMENT DU CLOS SAINT-JULIEN : ADRESSAGE DES LOTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres, les différents lots sont adressés comme suit :

- Lot N° 1 : N° 9 Clos Saint-Julien (SCI BIGAY)
- Lot N° 2 : N° 11 Clos Saint-Julien (SCI Bigay)
- Lot N° 3 : N° 4 Clos Saint-Julien (SCI Majesca)
- Lot N°4 : N° 7 Clos Saint-Julien (M. Battaglia)
- Lot N°5 : N° 5 Clos Saint-Julien (M. Mazal)
- Lot N°6 : N° 3 Clos Saint-Julien (M. et Mme Juillard)
- Lot N°7 : N° 1 Clos Saint-Julien (M. et Mme Garachon)
- Lot N°8 : N° 2 Clos Saint-Julien (hangar de la commune)

POINT N° 4 : LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler pour une année la location de 3 terrains. Le montant de la location est fixé suivant le barème établi par arrêté préfectoral n° 2284/2020 fixant le montant des fermages agricoles suivant la catégorie de terrains. Cette année, l'indice est en hausse de 0.55 % par rapport à l'an dernier.

POINT N° 5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux modifications de statuts de certains personnels de la commune, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs tel que prévu par la loi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et le tableau sera modifié comme suit :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 adjoint technique à temps complet
- 1 adjoint technique à temps non complet
- 1 adjoint technique à temps non complet
- 1 adjoint technique contractuel à temps non complet
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe extérieur accessoire
-

POINT N° 6 : PROJET DE TRAVAUX 2021 – PLAN DE RELANCE

Monsieur Gérard MARTIN informe le conseil des différents travaux à effectuer sur la commune :

- crépi extérieur du hangar au Clos Saint Julien,
- crépis extérieurs des toilettes de la pétanque et des toilettes de l'école.

Pour financer ces travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de bénéficier du plan de relance économique et solidaire proposé par le Conseil Départemental. En effet, en raison de la crise du Covid, le département accorde des subventions de 30 % avec des conditions assouplies sur des bâtiments à vocation de service public, le but étant de faire travailler les entreprises de la région qui ont été impactées. La demande de subvention doit être envoyée avant fin novembre et les travaux devront être réalisés avant la fin du premier semestre 2021. L'adjoint délégué à la commission travaux est en charge du dossier.

Les employés communaux réaliseront les travaux de peinture sur les barres métalliques du hangar avec de l'antirouille en noir au Clos Saint Julien. Le crépi sera réalisé en beige.

Au même endroit, il est décidé également que des arbres fruitiers pas trop bas seront plantés de manière non alignée. Il faut laisser une place pour installer une table de pique-nique et des bancs.

Nicolas Chollet est en charge du dossier de plantation en collaboration avec les employés communaux.

POINT N° 7 : NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

A l'unanimité, Monsieur Philippe TIAUD est désigné élu correspondant sécurité routière.

POINT N° 8 : CHOIX DU BLASON POUR LA COMMUNE DE SAULZET

Cinq maquettes de blason ont été proposées par un héraldiste passionné. Ces maquettes ont été présentées aux membres du conseil et à 12 représentants d'associations communales. Le choix s'est porté sur le blason N°5 qui a été plébiscité par 16 voix sur 23.

Il représente des roseaux pour rappeler les anciens marais, la gerbe de blé pour la vocation agricole, l'arbre le saule pour l'origine du nom du village et bien sûr le château. En héraldique, il se décrit ainsi : « Écartelé en sautoir : au 1er d'argent à quatre roseaux au naturel, au 2e de sinople à la tour d'or maçonnée de sable, au 3e de sinople à la gerbe de blé d'or liée de même, au 4e d'argent au saule au naturel. ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le choix du blason N° 5.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Alain JACQUET est désigné pour siéger à la communauté de communes dans la commission des impôts directs.
- Le taux de la Taxe d'Aménagement doit se voter tous les ans avant le 30 novembre si celui est modifié. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux qui reste à 4 %.
- Le SDE va remplacer les anciens candélabres par de plus modernes à LED. Le conseil délibérera sur ce point quand le coût pour la commune sera connu.
- Le SDE va renforcer le tableau électrique situé au lotissement du Clos Saint- Julien. Les frais qui s'élèvent à 11 600 euros seront pris en charge en totalité par le syndicat.
- La mini pelle est réparée, le montant du remplacement de la pompe à injection s'élève à 3 330.66 euros TTC
- Mme Stéphanne MEUNIER détaille l'action menée par le CCAS qui a fourni 75 chèques conso aux habitants de Saulzet de plus de 60 ans qui l'avaient accepté au préalable. Au total, 118 personnes étaient concernées par cette proposition.
- Il est décidé que la remise des dictionnaires, organisée chaque année pour les enfants rentrant en 6^{ème} à la prochaine rentrée, est reportée en début de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

- Le ramassage des objets encombrants aura lieu le 1^{er} avril 2021.

-Le Conseil Municipal décide l'annulation des vœux en janvier 2021.

Urbanisme :

Deux permis de construire ont été déposés :

Deux déclarations de travaux ont été déposées :

Tour de table :

- ✓ Philippe TIAUD informe le conseil de l'évolution de la mise en œuvre du site internet de la commune. Il a bien avancé.

○M. Bernard TOUREAUX évoque une remarque qui lui a été faite par une habitante qui a demandé ce que faisait la commune pour les personnes âgées pendant le confinement face au Covid, plusieurs personnes de Saulzet se posent la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.